

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	3
Votants :	19
Date de convocation :	18/11/2022
Votes Pour :	19
Votes Contre :	/
Abstentions :	/

Séance du mardi 22 novembre 2022 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Maison de la Culture, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte BAJON LALANNE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Madame Karine BESSÉ donne procuration à Claudine CARAYOL, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Pierre MASURE à Jean-Michel BLAY

SECRETAIRE : Mme Brigitte BAJON LALANNE

Délibération n° 2022-045

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n° 2 - Budget Commune

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Commune de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires figurant ci-dessous :

NATURE DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT						INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES			DEPENSES			RECETTES		
	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant	Chap	Cpte	Montant
Subventions aux associations	65	6574	5 566									
Concours divers	011	6281	-2 376									
Rémunérations du personnel	012	6411	28 000									
Assurance du personnel (capital décès)	012	6455	28 000									
Indemnité élus	65	6531	300									
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	68	6817	1 000									
Dépenses imprévues	022	022	-7 850									
Remb. rémunérations du personnel				013	6419	50 000						
Remboursement entretien chemins de randonnées				70	70878	2 640						
Local foot (charpente)							21	21318	9 500			
Aménagements équipements jeunes							21	2152	-25 250			
							21	2188	41 250			
Constructions en cours							23	2313	-18 500			
Taxes d'aménagement										10	10226	6 000
Subvention équipements jeunes (Coteaux de Gascogne)										13	1326	1 000
TOTAUX			52 640			52 640			7 000			7 000

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pavie, le 25 novembre 2022
 L'adjointe aux finances par délégation,


 Claudine CARAYOL (GERS)